

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (pour travaux et sécurisation)
A PARTIR DU 1er JANVIER 2022

DESIGNATION	UNITE	TEMPS	Tarifs 01.01.2022
TRAVAUX			
▪ Echafaudages de pied ou sur tréteaux, dépôts, échelages ;	Travée de 4 m.	Semaine	22,20 €
▪ Echafaudages suspendus, bascules, etc...;			
▪ Sapines, grues etc.. Placées ou développant saillie sur la voie publique ;			
▪ Etais par groupe ;			
▪ Palissades en saillie susceptibles ou non de recevoir des affiches			
▪ Cabane de chantier ou locaux de substitution de type "bâtiment modulaire"	M ² emprise externe au sol	Semaine calendaire 7 J	13,30 €
▪ Véhicules "ateliers" (benne, tout véhicule, nacelle, déménagement)	par unité de place de stationnement	journée	9,60 €
Fermeture d'une rue à la circulation	u.	Jour	70,90 €
SECURISATION			
▪ sécurisation du domaine public : Immeubles dangereux, péril simple ou imminent	ml	journée	3,60 €
▪ Mise à disposition de barrières tous types : mise en sécurité d'urgence du domaine public pour immeubles dangereux, péril simple ou imminent	ml	journée	0,80 €
▪ Mise à disposition de tente ou barnum		semaine	50,00 €

Etant entendu que les bénéficiaires d'une aide au ravalement sont exonérés du paiement des droits d'échafaudage, conformément à une décision prise en 1988.

les tarifs sont arrondis comptablement à la dizaine entière de centimes